

Le 26 mars deux mil vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : MM., Mmes : Alexandre FAURE, Max DODARD, LABOURÉ Jean-Yves, DURAND Marina, CEDAT Simon, LECOMTE Baptiste, CHEREL Xavier, VEY Christophe, ROCHE Bérengère, GATEAU Claude, SAGNOL Marcel Jean.
Formant la majorité en exercice.

Etaient absents et excusés : M., Mme : LECOMTE Baptiste, ROCHE Bérengère.

Etait absent : M. : SAGNOL Marcel Jean.

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal une délibération concernant la suppression de l'éclairage public de l'ancienne Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Compte rendu des Commissions communales.

Baumicou : Une pétition signée par une soixantaine de personnes de la Commune a été remise en Mairie au sujet de la fréquentation très importante du site. Les personnes depositaires de la pétition seront reçues en Mairie le 29 mars 2021.

Monsieur le Maire propose de rechercher des places de parking et de limiter le nombre de voitures. Jean-Yves LABOURÉ 2eme adjoint demande à ce que soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal une délibération relative à la fermeture temporaire du site afin que soient fait des aménagements.

Urbanisme : La commission étudie la possibilité d'acquérir des logements ou de construire pour créer de nouveaux logements communaux. Voirie/Bâtiments : des panneaux de signalisation sont prévus.

Ecole : Projet de rénovation de la Cuisine.

Communication : le bulletin annuel est en cours de préparation.

Transition énergétique : Accompagnement de la démarche de l'ALEC par un potentiel financement européen.

Commission finances : 2 avril 2021 à 14 heures.

3- Orientations budgétaires.

Dépenses Fonctionnement et Investissement :

Elaboration du DUERP (Document évaluation et prévention des risques). Une vérification électrique des bâtiments et des véhicules est à prévoir.

Participation auprès de la Cdc du Pays Beaume Drobie à la construction du Centre incendie et de secours de LABALCHERE.

Horloge éclairage public - Hameau de Champégua.

Ajout d'une vitrine d'affichage à l'extérieur de la Mairie.

Voirie : plusieurs devis concernant la voirie ont été demandés au SIVTA.

Projet d'acquisition d'un rétro-projecteur pour la salle de réunion.

Projet d'acquisition de deux écrans d'ordinateur pour le poste de secrétariat de Mairie.

Report du projet 2020 ; Banc Ecole

Acquisition du véhicule Toyota pour une valeur de 23 000,00 €.

Transition énergétique Etude : 11 200,00 € + Intervenant : 2000,00 €. Subvention potentielle Leader 80 %.

Radon à l'école : Une étude et des travaux sont à prévoir.

Évaluation de l'isolation de l'Ecole et travaux : A prévoir.

Réparations sur Véhicules Partner et Toyota.

Bulletin municipal annuel et Vernon Le lien ; prévoir une ligne budgétaire.

Contrôle des bouches à incendie.

Participation au FUL (Fonds unique pour le logement).

Remplacement batterie auto-laveuse.

Divers Ecole.

Cours d'anglais Ecole – Prestation Association Arborescence.

CCAS : Prévoir une somme pour les familles dans le besoin.

Elagage des chênes de l'Eglise.

Panneaux de signalisation : interdit aux Camping-car - interdit sauf ayant-droit- Camping sauvage interdit

Recettes Fonctionnement et Investissement :

Projet de vente du Véhicule Peugeot Partner. Mise à prix : 1000,00 €. Un affichage sera fait sur les panneaux communaux. Date limite de réception des offres en Mairie le 16 avril 2021.

Convention avec la Commune de Rosières pour le faucardage : Prévoir 20 heures en 2021.

4- Délibération pour autorisation de passage de canalisations ASL de la Plaine du Chambon. Annule et remplace la délibération du 16 juin 2017.

Il convient de réétudier une solution technique. Monsieur le Maire propose de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal.

5- Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du toit de la salle polyvalente par la SCIC/SAS Centrales Villageoises Beaume-Drobie-Solaire au fin d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été donné toutes autorisations à la SCIC/SAS Centrales Villageoises Beaume-Drobie-Solaire pour étudier la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente. Ces études sont concluantes et la SCIC/SAS Centrales Villageoises Beaume-Drobie-Solaire est aujourd'hui prête à réaliser les travaux. La déclaration préalable de travaux étant accordée par la DDT. Pour cela il convient de signer une convention d'occupation temporaire dont un exemplaire du projet a été communiqué à chaque conseiller.

Après en avoir débattu, se pose la question d'une meilleure insertion paysagère. Monsieur le Maire s'engage à demander à la SCIC/SAS Centrales Villageoises Beaume-Drobie-Solaire d'étudier ultérieurement des solutions techniques pour répondre à cette exigence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'occupation temporaire du toit de la salle polyvalente par la SCIC/SAS Centrales Villageoises Beaume-Drobie-Solaire au fin d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

6- Règlementation circulation chemin du Rioux.

Monsieur le Maire propose la pose de panneaux « Interdit aux Camping-car » dans les deux sens. Au départ du Chemin du Rioux jusqu'à l'entrée du Bruget.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

7- Délibération pour suppression de l'éclairage public de l'ancienne Mairie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compteur de l'éclairage public de l'ancienne Mairie située 45 et 47 Impasse de la Goubienne à VERNON est inutile en raison du non éclairage depuis plusieurs années. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord au SDE 07 pour la dépose et la suppression du compteur de l'ancienne Mairie et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention(s) : 0

8- Organisation des Elections des 13 juin et 20 juin 2021.

Les élections départementales et régionales auront lieu au Mois de Juin 2021. Il conviendra de faire un planning de tenue des bureaux en tenant compte des disponibilités des élus.

9- Divers.

La Fédération des Chasseurs de l'Ardèche a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté portant réglementation de la chasse, de la promenade et de la randonnée sur le site de Baumaticou. La procédure comprend une requête en annulation précédée d'une requête en référé suspension. Monsieur le Maire, accompagné de Max DODARD 1^{er} adjoint, a défendu les intérêts de la commune lors de l'audience de la requête en référé qui s'est tenue le 25 mars 2021 au tribunal administratif de Lyon.

Le Maire

Alexandre FAURE

Vernon, le 2 avril 2021

Séance levée à 24 heures.

